

HONORAIRES AGENCE au 1^{er} Janvier 2025
8.5% TVA applicable dans les DROM

Honoraires TTC à la charge du Vendeur

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE DE.....0 à 50 000 €	FORFAIT 5 000 € TTC
PRIX DE VENTE DE50 001 à 100 000 €.....	FORFAIT 10 000 € TTC
PRIX DE VENTE DE.....100 001 à 200 000 €	9% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE200 001 à 300 000 €.....	8 % TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....300 001 à 400 000 €.....	7 % TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....400 001 à 500 000 €.....	6% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE500 001 € et plus.....	5% TTC DU PRIX DE VENTE

TRANSACTIONS SUR TERRAINS

- 10 % TTC du prix de vente

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

- Avis de valeur transaction.....**250€ TTC**
- Attestion de valeur locative.....**200€ TTC**

Honoraires en vigueur au 1^{er} Janvier 2025 révisable annuellement dans le cadre de la réglementation en vigueur.